

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JANVIER 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 17 janvier 2011 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Etaient présents

Membres élus :

Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, M. ROUCHON J., Mme DIGONNET, M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. TOURNON, Adjoints ; Mme TARDY, M. MONDON, M. FOURNEL, Mme SOUBEYRAN, Mme MONTCOUDIOL, Mme MOUNIER, M. GRANGER, Mme ADMARD, M. B. ROUCHON, Mme JACOB, Mme GOUYET, M. FOURETS

Personnel administratif :

Mr SAMUEL et Melle MICHEL

Absents excusés

Mme FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY
M. SABATIER qui avait donné pouvoir à Mme FOULTIER
M. FAYARD qui avait donné pouvoir à Mme MONTCOUDIOL
Mlle RICHARD qui avait donné pouvoir à M. FOURETS jusqu'à son arrivée
M. VEROT

Absent

M. MILLEVILLE

Mme TARDY Céline a été nommée secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 13 DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 13 décembre 2010.

2 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L2122-22 CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Le Maire donne lecture des arrêtés pris depuis la dernière réunion du conseil municipal :

Arrêté N° 10/208 portant souscription d'un contrat pour la fourniture de repas à confectionner pour le service municipal de portage de repas à domicile aux personnes âgées et à livrer au restaurant scolaire municipal avec l'EHPAD « résidence bon séjour » 2 rue Nationale 43240

SAINT-JUST-MALMONT pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011 avec un prix de repas de 4 euros.

Arrêté N° 10/210 portant approbation du choix des compagnies d'assurances et des mutuelles suite à la consultation et signature des actes d'engagement avec SMACL pour les lots 1, 2, 3, 4 pour une durée de 4 ans.

Lot 1 dommages aux biens et risques annexes pour un montant de 3423.01 € HT

Lot 2 responsabilité et risques annexes pour un montant de 1211.13 € HT.

Lot 3 véhicules à moteur et risques annexes pour un montant de 4200.02 € HT

Lot 4 protection juridique pour un montant de 900 € HT

Monsieur le Maire précise que le montant total des contrats est de 11519.89 € TTC en 2011 contre 11979.32 € TTC en 2010.

Arrêté N° 10/211 portant souscription auprès de la caisse d'épargne Auvergne Limousin d'un contrat de ligne de trésorerie pour un montant de 1 500 000 € pour une durée d'un an.

3 - MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES DE ROCHE MOULIN ET SURVEILLANCE DES POSTES DE RELEVEMENT DU SARRET, DU CENTRE ET DE LA POMMARDIERE. AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché conclu avec CGE - VEOLIA est arrivé à échéance le 30 septembre 2009.

Le marché dont il s'agit a fait l'objet de trois avenants qui ont eu pour effet de proroger la durée du contrat de 17 mois, soit jusqu'au 28 février 2011. Ces résolutions ont été motivées par les raisons suivantes :

- par la volonté d'engager une réflexion sur les modalités futures d'exploitation des ouvrages qui nécessite de disposer de temps pour mener à bien cette étude. De fait, l'avenant n° 1 a prolongé la durée du contrat de 7 mois à compter du 1^{er} octobre 2009 ;

- par la décision de confier une mission d'assistance à maître d'ouvrage au cabinet Bac Conseils, 5 rue Jules Ferry 69270 FONTAINES SUR SAONE. La convention dont il s'agit comprend 3 phases : l'aide et l'assistance à la validation du DCE du marché, l'aide dans l'élaboration et l'actualisation des ouvrages et des équipements objets de la consultation et l'aide dans l'analyse des offres en fonction des critères de jugement des offres retenues. L'avenant n°2 est donc venu proroger la durée du contrat de 7 mois à compter du 1^{er} mai 2010 ;

- par une réflexion liée à la prise de position du Syndicat des Eaux Loire Lignon, dont la Commune est adhérente, visant à étudier la possibilité de prendre la compétence assainissement collectif. De ce fait, la consultation prévue par la Collectivité pouvait être modifiée en fonction des décisions prises par le Syndicat des Eaux notamment au niveau de la durée du nouveau marché. L'avenant n° 3 a prolongé la durée du contrat de 3 mois à compter du 1^{er} décembre 2010.

Monsieur le Maire précise que les réflexions menées par le Syndicat des Eaux Loire Lignon pour une mise en place rapide d'un service assainissement n'ont pour l'instant pas abouti.

De fait, le nouveau marché de prestations de services, prévu pour une durée de six ans (3 ans renouvelable pour une durée de 3 ans) comprend de nouvelles dispositions.

Le cahier des charges qui en découle intègre les prescriptions suivantes :

- le retrait du contrat de la surveillance de la station d'épuration des eaux usées de Malmont. Cette décision est liée à la reconstruction de la station et à l'exploitation de celle-ci en régie.

- la redéfinition de la répartition des travaux à intervenir entre le prestataire et la Collectivité.

- la mise en place par le prestataire d'un plan de renouvellement des équipements.

- l'évacuation et le transport des sous-produits par le prestataire.

- la fourniture des produits de traitement par le prestataire.

Le mode de dévolution utilisé pour ce marché de prestations de service est l'appel d'offres ouvert.

A ce titre, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le seuil est fixé à 193 000,00 € HT pour les fournitures et les services. En outre, le pouvoir adjudicateur est tenu de publier l'Avis d'Appel Public à la Concurrence au bulletin d'annonces des marchés publics au journal officiel de l'Union Européenne ainsi que sur son profil acheteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises du marché de prestations dont il s'agit, d'approuver le mode de dévolution du marché et de lui donner tous pouvoirs pour engager la consultation relative au marché.

Monsieur FOURETS demande si les lixiviats qui arrivent du SICTOM sont très pollués. Monsieur le Maire explique que ces lixiviats sont traités avec efficacité. Pour résultats, les rejets qui sont de qualité.

Monsieur GRANGER se demande pourquoi il est fait mention en bas de page 29 du Cahier des Clauses Particulières de la valorisation des boues sur des parcelles agricoles étant donné que ce sujet n'est plus d'actualité. Monsieur le Maire explique que nous ne savons pas ce qui sera fait dans ce domaine dans les 6 années à venir. C'est pourquoi, il semble plus judicieux de maintenir les analyses de ces boues dans le cahier des charges pour faire face à toute éventualité.

Monsieur GRANGER soulève une question concernant le cahier des charges. N'est-il pas trop « restrictif » en demandant au prestataire d'avoir un représentant en résidence à proximité du périmètre de service (en référence au chapitre 3 – article 9) ? Nous avons déjà un agent qui est affecté auprès de VEOLIA et nous demandons la même exigence au futur prestataire.

Monsieur le Maire souligne que c'est un gage de sécurité et de stabilité.

Monsieur GRANGER fait remarquer qu'il s'agit d'un appel d'offres européen. Il lui paraît invraisemblable qu'un prestataire d'un pays comme l'Allemagne ou la Pologne puisse répondre à notre appel d'offres étant donné que nous demandons qu'il ait un représentant proche de ST JUST MALMONT. Comment le principe de concurrence peut-il alors s'appliquer ?

Monsieur le Maire explique que les prestataires susceptibles de répondre à notre appel d'offres sont des groupes qui interviennent déjà dans notre secteur géographique et qui exploitent des stations à proximité de la Commune.

Madame GOUYET demande si des progrès vont être envisagés sur certains polymères vu qu'il existe des polémiques sur certains produits (résidus d'aluminium, ...).

Monsieur le Maire souligne que ce sont des produits qui restent très utilisés à ce jour.

La meilleure des avancées serait de signer des conventions avec les industriels afin qu'ils construisent en interne des stations performantes qui permettraient d'avoir des rejets de bonne qualité dans nos réseaux.

Un tel projet va prochainement être mis en place à l'Entreprise VIALON (traitement des colles en interne donc économie d'eau, récupération des colles, traitement des encres).

Monsieur le Maire fait remarquer qu'en raison de la crise économique de tels projets sont difficiles à envisager dans certaines entreprises qui ont actuellement comme principale priorité de préserver les emplois de leurs salariés.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la consultation visant à confier à un prestataire l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Roche Moulin, la surveillance des trois postes de relèvement du Sarret du Centre et de la Pommardière, **APPROUVE** à l'unanimité le mode de dévolution du marché proposé par Monsieur le Maire, à savoir un appel d'offres ouvert et **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à lancer la consultation en vue du renouvellement du marché de prestations de service et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

4 - PERSONNEL COMMUNAL

- Régime indemnitaire 2011

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 15 février 2010, le Conseil Municipal avait reconduit le régime indemnitaire au profit des agents communaux titulaires et non titulaires rémunérés par référence à un indice de la fonction publique pour les filières administrative, technique, culturelle, sportive, sanitaire et sociale pour l'année 2010.

Monsieur le Maire expose que le 24 octobre 2003 a été publié au Journal Officiel le décret n° 2003/2013 modifiant le contenu du décret du 6 septembre 1991 en l'adaptant à la réforme indemnitaire de 2002 et en précisant les équivalences des grades Etat/Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le régime indemnitaire de l'année 2011 qui intègre les évolutions de certains postes et le départ en retraite d'un agent.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver pour l'année 2011 le régime indemnitaire pour les agents titulaires et non titulaires de la commune pour les filières administrative, technique, culturelle et sanitaire et sociale et d'approuver le tableau du régime indemnitaire 2011 joint à la délibération qui récapitule les primes instituées dans la collectivité. Il précise que ces primes et indemnités seront attribuées en fonction de la manière de servir et de l'assiduité au travail. Il sera pris en compte l'absentéisme.

Monsieur GRANGER fait remarquer que le montant annuel de référence pour l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) est insuffisant pour le grade d'agent de maîtrise étant donné que ce grade implique des fonctions d'encadrement.

Monsieur le Maire explique que le montant moyen annuel de l'IAT est fixé par arrêté ministériel pour chaque grade bénéficiaire. L'autorité territoriale peut faire varier le crédit global de l'IAT par un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0 et 8.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le tableau du régime indemnitaire de l'année 2011 pour les agents titulaires et non titulaires de la commune concernant les filières administrative, technique, culturelle et sanitaire et sociale.

- Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal l'assemblée délibérante avait accepté le recrutement de Madame Valérie MONTCOUDIOL pour remplacer Madame Monique QUIBLIER qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2011 et qui avait en charge le service du portage de repas à domicile aux personnes âgées.

Monsieur le Maire expose au Conseil que Madame QUIBLIER était adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet sur la base de 22/35^{ème} et que Madame MONTCOUDIOL sera nommée stagiaire sur ce grade à compter du 1^{er} février 2011 sur la base de 20 heures hebdomadaires.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le recrutement de Madame Valérie MONTCOUDIOL sur le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe sur la base hebdomadaire de 20/35^{ème} au lieu de 22/35^{ème} et d'approuver la modification du tableau des emplois de la collectivité qui tient compte de cette nouvelle durée hebdomadaire.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le recrutement de Madame Valérie MONTCOUDIOL sur le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe sur la base hebdomadaire de 20/35^{ème} au lieu de 22/35^{ème} et **APPROUVE** à l'unanimité la modification du tableau des emplois de la collectivité.

5 - LOCATION APPARTEMENT COMPLEXE SPORTIF

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement situé à l'ancienne conciergerie du complexe sportif était libre à la location suite au départ de l'ancien locataire.

Il explique que la SCM Faivre - Guiot - Portafaix « Le Clos » à SAINT-DIDIER-EN-VELAY souhaite louer ce logement à compter du 1^{er} février 2011 pour y installer un cabinet de masseurs kinésithérapeutes.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal d'approuver la location à compter du 1^{er} février 2011 de l'appartement situé à l'ancienne conciergerie du complexe sportif , Rue des Anciens Combattants d'AFN, à la SCM Faivre - Guiot - Portafaix, de fixer le montant du loyer mensuel à la somme de 628.69 € hors charges, de lui donner pouvoir de signer le contrat de location et d'effectuer l'encaissement des loyers mensuels et de la caution.

Monsieur FOURETS demande si ce local va subir des transformations. Monsieur le Maire répond que ces transformations ne sont pas à la charge de la commune puisqu'il est loué en l'état. Cependant les transformations seront soumises au suivi et à l'expertise de la collectivité. Aucun cahier des charges n'a encore été présenté. Il s'agit de modifications comme le remplacement de la porte du garage par une baie opaque puisque le futur projet serait d'installer une petite piscine pour la rééducation à l'intérieur du garage actuel.

Monsieur GRANGER demande si le bail est conventionnel ou commercial. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un bail conventionnel puisque les kinésithérapeutes exercent une profession libérale et donc ne récupèrent pas la TVA.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la location, à compter du 1^{er} février 2011, de l'appartement situé à l'ancienne conciergerie du complexe sportif , Rue des Anciens Combattants d'AFN, à la SCM Faivre - Guiot - Portafaix, **FIXE** à l'unanimité le montant du loyer mensuel à la somme de 628.69 € hors charges et **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat de location et à effectuer l'encaissement des loyers mensuels et de la caution.

6 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES REUNIONS AUX DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Syndicat des Eaux Loire-Lignon

Une réunion a eu lieu le 16 décembre dernier où il a été pris une décision de principe d'adopter la compétence Assainissement.

Lors de cette réunion, il a été rappelé que le SPANC coûte 145 € par visite. Ce tarif est maintenu pour les constructions existantes. Cependant, une augmentation de tarif a été décidée pour les constructions neuves. Il sera de 165 €.

Conseil Communautaire

Les discussions ont pratiquement abouties entre la Communauté de Communes, Monsieur JABOULET et Monsieur Pierre ROUSSON en vue de l'acquisition par la Communauté de Communes du tènement AJ BIAIS situé à « La Garnasse - La Font du Loup ». Cette acquisition a pour but de louer à Monsieur Pierre ROUSSON, transporteur, sous forme de crédit-bail, les locaux industriels pour son activité « transport, logistique, stockage ». La Communauté de Communes conservera la partie bureaux en vue de créer une pépinière d'entreprises tertiaires.

La vente n'a pas encore été signée. Le protocole d'accord a été proposé à Monsieur Pierre ROUSSON qui le fait étudier à son conseil juridique. Dès que le protocole d'accord sera approuvé, la vente pourra être effective.

Commission Vie Associative / Animations

Une réunion de la commission a été programmée pour le 25 janvier 2011. Madame Maguy FOULTIER présente l'ordre du jour :

- budget 2011,
- subventions sportives,
- projets 2011 (Fête de Musique et autres projets pour la Commune).

Ensuite, Madame FOULTIER énumère les prochaines manifestations :

- 23 janvier : concert, loto de l'École Publique
- 29 janvier : soirée de l'École Privée
- 30 janvier : tournoi tennis de table au G1

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour remercier Madame Maguy FOULTIER et sa commission pour la préparation de la salle polyvalente pour le repas organisé en l'honneur des employés communaux.

Urbanisme

Une réunion a eu lieu le 13 janvier dernier. Madame ALEXANDER offrait un pot de départ puisqu'elle assistait à sa dernière commission.

Culture

Madame Dominique POURTIER présente le programme du concert du Nouvel An qui aura lieu le 23 janvier à 16 heures à l'Eglise.

La commission culture s'est réunie le 18 janvier à 19 heures pour valider le budget de la saison culturelle 2011, l'orientation de la saison culturelle 2011/2012 et le bilan CME.

Une réunion préparatoire et consultative en présence des directeurs d'écoles est prévue en vue de l'exposition du 17 avril prochain.

Le 26 janvier, Madame Dominique POURTIER et Madame Maguy FOULTIER assisteront à une réunion SIVU pour le passage au numérique.

Personnel communal

Monsieur FRANÇON rappelle que des départs en retraite sont prévus pour la fin juin et par conséquent des remplacements seront à envisager pour la rentrée prochaine. Monsieur FRANÇON signale qu'il a déjà reçu de nombreuses candidatures à ce sujet.

Monsieur FRANÇON, Mme Christine BONNEFOY et Monsieur Willy BERTHASSON se sont entretenus avec plusieurs agents des écoles afin d'établir un état des besoins le plus précis possible.

Suite à une rencontre avec le CNFPT, Monsieur FRANÇON précise que 86 formations sont proposées aux agents cette année sur le département de la Haute-Loire contre 27 formations l'année passée.

Communication

Monsieur TOURNON signale que la trame est en cours d'impression chez l'imprimeur. La distribution devrait débuter fin de semaine prochaine. Un dossier traitera du passage au numérique sous forme de questions/réponses, avec n° de téléphones et site interne pour tout renseignement nécessaire.

Dans le cadre de la création de l'Ecole Intercommunale de Musique, une réunion est prévue le 18 janvier à la Communauté de Communes pour travailler sur les statuts de l'association.

Finances et Affaires Sociales

Les commissions sont en train de travailler sur le budget. En fin de semaine, toutes les commissions se seront réunies et le travail sur le budget primitif pourra commencer.

Madame DIGONNET a pris contact avec trois prestataires pour le repas des plus de 70 ans qui aura lieu au mois d'avril. Nous sommes en attente des propositions de menus.

La prochaine réunion du CCAS est programmée pour le jeudi 27 janvier.

Travaux

Monsieur ROUCHON signale qu'une entreprise s'est rendue à l'Ecole de Malmont pour l'étanchéité du toit suite à quelques fuites.

Monsieur ROUCHON a assisté à une réunion à la Communauté de Communes pour la voirie. Une demande a été faite pour le goudronnage des routes de la Communauté de Communes ainsi que pour refaire les fossés. Les travaux ont déjà commencé pour les fossés du Cotonnas et du Champ de Berre. Il a été demandé à la Communauté de Communes Loire Semène d'inscrire dans sa programmation de réfection des voiries : la Route Nationale et la Rue du Stade.

Affaires scolaires

Madame BONNEFOY rappelle que suite aux malfaçons du vitrage de l'Ecole Maternelle, la Société MCC est passée et a changé tous les vitrages défectueux. Un suivi des joints a également été réalisé.

Madame BONNEFOY fait le point sur le nouveau prestataire qui a débuté le 3 janvier au restaurant scolaire. Le nouveau cuisinier, Monsieur LELEU, remercie le personnel encadrant du restaurant scolaire pour l'accueil qui lui a été réservé. La responsable d'exploitation, Madame VERCET, est présente régulièrement.

Monsieur le Maire revient sur le départ de Madame ALEXANDER. Il tient à lui rendre hommage pour tout le travail qu'elle a réalisé. Sa disponibilité, ses compétences en urbanisme étaient très appréciées.

Monsieur le Maire la remercie et lui souhaite toute la réussite possible dans ses nouvelles attributions en qualité de secrétaire de mairie de la Commune de ST ROMAIN LACHALM.

Madame BONNEFOY remercie également l'ancien cuisinier du restaurant scolaire, Monsieur Patrice GOUTAGNY, pour le bon travail que nous avons effectué avec lui.

Madame BONNEFOY lui souhaite une bonne continuation dans son nouveau poste.

Monsieur GRANGER s'associe à ces remerciements et souligne que nous avons là des personnes de très grande qualité. Monsieur GRANGER s'interroge sur le fait que Monsieur Patrice GOUTAGNY ne soit pas repris par le nouveau prestataire.

Madame BONNEFOY explique que Monsieur Patrice GOUTAGNY a eu le choix soit de travailler avec le nouveau prestataire la Société AVENANCE, soit de continuer à travailler avec la Société SOGERES.

Après avoir examiné les propositions qui lui ont été faites par les deux prestataires, Monsieur Patrice GOUTAGNY a fait le choix de privilégier sa carrière en continuant de travailler pour la Société SOGERES.

Madame GOUYET soulève une question concernant la rentrée scolaire des enfants de 2 et 3 ans. Les parents s'interrogent. Quelles sont les dernières nouvelles ?
Monsieur le Maire répond que les enfants seront accueillis dans la limite des places disponibles.

7 - QUESTIONS DIVERSES

- Acquisition des parcelles cadastrées AN N° 24 et 161 appartenant à M. et Mme Jacques ROBERT

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes « Loire Semène » a approuvé l'aménagement d'un terrain synthétique à la place du terrain stabilisé actuel du complexe sportif.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de cette opération, il convient d'acquérir des parcelles de terrains pour agrandir la surface du terrain afin de répondre aux normes réglementaires exigées par la Fédération Française de Football (aire de jeu 105 x 65).

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir 2 parcelles appartenant à M. et Mme Jacques ROBERT, domiciliés 10 Rue Traversière à SAINT-JUST-MALMONT, cadastrées :

- Section AN n° 24 située « Les Mottes » d'une surface de 893 m² en zone N du plan local d'urbanisme ;
- Section AN n° 161 située « Les Hiverts » d'une surface de 273 m² en zone N du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose que ces parcelles ont été évaluées par le Service France Domaine sur la base de 1 € le m².

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après négociation avec les propriétaires, de faire l'acquisition de ces 2 parcelles au prix de 1,50 € le m², soit la somme de 1749 € (1166 m² x 1.50 €).

Monsieur le Maire signale qu'il s'en suivra une procédure de déclassement du chemin avec enquête publique et une procédure de révision du P.L.U. puisqu'il est nécessaire de modifier le zonage de ces parcelles qui sont actuellement en zone naturelle.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'acquisition à M. et Mme Jacques ROBERT des 2 parcelles cadastrées :

- Section AN n° 24 située « Les Mottes » d'une surface de 893 m² à 1.50 € le m²,
- Section AN n° 161 située « Les Hiverts » d'une surface de 273 m² à 1.50 € le m²,

soit la somme totale de 1749 €

et **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera passé en l'étude de Maître SABOT BARCET à SAINT-DIDIER-EN-VELAY.

Arrivée de Fabienne RICHARD à 20 h 35

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20 h 40.

Frédéric GIRODET		Maryline MOUNIER	
Maguy FOULTIER		Joan MILLEVILLE	
Thierry DESOLME		Christelle FOURNIER	
Christine BONNEFOY		Bruno SABATIER	
Jacques ROUCHON		Pascal FAYARD	
Muriel DIGONNET		B.-Christian GRANGER	
Patrice FRANÇON		Stéphanie ADMARD	
Dominique POURTIER		Bernard ROUCHON	
Robert TOURNON		Eric VÉROT	
Céline TARDY		Emmanuèle JACOB	
Alain MONDON		Fabienne RICHARD	
Romain FOURNEL		Christine GOUYET	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Jean-Paul FOURETS	
Pascale MONTCOUDIOL			